



Chastre, le 22 février 2007

Monsieur le Bourgmestre,

Concerne : point à l'ordre du jour à rajouter à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 28 février 2007

Veillez trouver ci-joint le point que les conseillers communaux Ecolo souhaitent rajouter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

Nous vous remercions d'avance pour la prise en considération de ce point.

Bien cordialement,

(signatures)

Andrée Debauche

Thierry Henkart

Proposition de motion du groupe Ecolo

Le réchauffement climatique est un sujet de préoccupation prioritaire des citoyens. Tout le monde s'inquiète des températures élevées de cet hiver, ainsi que de l'impact qu'elles auront sur la nature et notamment l'agriculture. A consommation constante, les dépenses de la commune en matière d'énergie ne vont pas cesser d'augmenter, ce qui risque de grever un budget déjà difficile. Faire des économies d'énergie, c'est aussi économiser de l'argent !

Depuis des années, Ecolo propose des solutions pour participer à la lutte contre le réchauffement ; aujourd'hui, à Chastre, nous voulons que notre commune passe enfin aux actes.

C'est pourquoi nous vous soumettons le projet de délibération repris en annexe, concernant la constitution, au sein du Conseil Communal, d'une commission Energie.

Projet de délibération

Le Conseil Communal, en séance publique du 28 février 2007,

Vu l'article L1122-34 paragraphe 1 du CDLD,

Vu la circulaire de Mme Arena, Ministre-présidente de la Communauté française, datée du 28 octobre 2006, portant sur les économies d'énergie à faire dans les écoles,

Considérant le programme de la majorité aux élections d'octobre 2006 (cf. p.7, point 5, rubrique Energie alternative),

Considérant que chaque parti présent au Conseil communal a mis l'énergie et la lutte contre le réchauffement climatique comme priorité à son programme pour les législatives 2007,

Considérant la signature par la Belgique du protocole de Kyoto en 2002, par laquelle elle s'est engagée à réduire de 7,5% les émissions de gaz à effet de serre pour 2012 (par rapport aux émissions de 1990),

Considérant le 4^e rapport scientifique du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié le 2 février 2007, qui confirme et précise l'imminence de risque de dérèglements climatiques majeurs,

Considérant la déclaration de M. Lutgen, ministre wallon de l'Environnement, lors d'un discours prononcé le 18/01/07 à Jambes (présentation des axes de lutte contre le réchauffement climatique aux niveaux régional et communal),

Considérant le Contrat d'Avenir local (<http://contratd'avenir.wallonie.be> ou V.Engel, Le Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons, point 5.9.1. ... *prendre notre responsabilité par rapport au climat...*),

Considérant la déclaration de Nations-Unies sur le Développement durable (26.08.-04.09.2002) où a été défini le développement durable comme suit : « *mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* »,

Considérant la position de l'Union des Villes et Communes wallonnes (« *la commune est l'autorité publique la plus à même de mener des actions concrètes en faveur du développement durable*»), telle qu'exprimée dans l'article de A. Maître, *Les pouvoirs locaux, acteurs privilégiés du développement durable*, Mai 2005,

**après en avoir délibéré,
décide :**

article 1 : de créer, au sein du Conseil Communal, une commission Energie, ayant pour objet l'examen, la discussion et la proposition au Conseil de projets de délibérations concernant des mesures visant à l'utilisation rationnelle de l'énergie et la lutte contre le réchauffement climatique, ceci au niveau de la commune, aussi bien de son administration que des ses habitants.

article 2 : que cette commission sera constituée de quatre membres, représentant chacun l'une des tendances politiques présentes au sein du Conseil Communal, telles que reprises dans la déclaration d'apparementent.